

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mardi 6 novembre 2018

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le mardi six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme REPESSÉ Michèle, Mme LE ROY Delphine Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme LESAGE Annie, Mme JUHEL Colette, M. BLANDIN Anthony, Mme PERRIER Stéphanie, M. GESLIN Damien,
Absents	M. GIROUARD Mickaël ayant donné pouvoir à M. THOMAS Pierre, M. ROPERT Yves
Secrétaire	Mme PERRIER Stéphanie
Convocation	30 octobre 2018

2018 11 Projet Ages&Vie

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a invité Mme SAINT-LEGER des établissements Ages&Vie à présenter leur nouvelle forme d'hébergements.

Ages&Vie propose aux personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur commune, un hébergement conçu pour 8 personnes âgées, en présence d'auxiliaires de vie de 7h à 21h et un auxiliaire 24h/24, avec des services leur permettant de continuer à vivre le plus normalement possible.

Le cadre de vie à taille humaine est apaisant, sécurisant, familial et intergénérationnel.

Le concept de maison Ages&vie a été mis au point et développé en partenariat avec les communes. Il répond particulièrement bien aux attentes des maires qui recherchent une réponse innovante et créatrice d'emplois et aux attentes de la population de leur commune.

Le projet doit comporter au minimum 2 logements partagés par 8 personnes (soit 16 personnes au total) et 4 logements pour les salariés.

Ages&Vie monte intégralement le projet, sans faire appel aux finances communales,

La municipalité doit pouvoir proposer un terrain vacant, adapté à l'implantation de structures Ages&Vie.

Entendu l'exposé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet d'implantation d'une structure Ages&Vie sur la commune,

PROPOSE à Ages&Vie un terrain d'environ 3 000 m² au lieu-dit La Puçais sur la parcelle cadastrée ZO n°202, à proximité du pôle médical.

2018 11 Approbation des délibérations du 2 octobre 2018

Le Compte rendu de la séance du 2 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2018 11 102 Parc de sports et de loisirs – Résultat de l'appel d'offres négocié et choix du candidat retenu

Monsieur le Maire rappelle l'appel d'offres lancé le 06/07/2018 pour la réalisation d'un parc de loisirs et sportif selon la procédure adaptée, en application des articles 26 II 5° et 28 du Code des marchés Publics. La date limite de remise des offres a été fixée au 27/07/2018 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 30/07/2018 à 15h00 en présence de membres de la commission d'appel d'offres (4 offres dématérialisées)

L'analyse des 4 offres complètes réparties *sur un lot unique* a été réalisée par le cabinet ABEIL de Saint-Grégoire, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre.

Au regard de l'analyse faite par la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres a décidé d'engager une phase de négociation. L'ensemble des offres se situant au-dessus de l'estimation et du budget de la commune, une optimisation du projet a donc été proposée aux 4 candidats. La date limite de remise des offres optimisées a été fixée au 12/10/2018 à 12h00.

Au regard de la nouvelle analyse faite par la maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres propose que soit retenue, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (*à savoir 50 % pour le prix des prestations, 40 % pour la valeur technique et 10% pour le programme d'exécution*) :

Pour le lot unique 1 « Terrassement – Voirie – Espaces publics – Aménagements sportifs – Assainissement pluvial – Réseaux souples – Signalisation – Génie-civil – Mobiliers – Aménagements paysagers
L'offre jugée la moins disante de l'entreprise LEMEE TP d'un montant de 551 239,00 € HT,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il est du ressort du Conseil municipal de désigner les candidats attributaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité de :

ATTRIBUER le lot unique 1 « Terrassement – Voirie – Espaces publics – Aménagements sportifs – Assainissement pluvial – Réseaux souples – Signalisation – Génie-civil – Mobiliers – Aménagements paysagers,
à l'entreprise **LEMEE TP** – 35133 Saint-Sauveur-des-Landes pour un montant de **551 239,00 € HT,**

- AUTORISE M. le Maire à conclure avec l'entreprise LEMEE TP, conformément énumérée ci-dessus, pour un montant total de travaux de 551 239,00 € HT,

- CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2315 sur le BP2018 n°150,

- NOTIFIE le rejet des offres des candidats n'ayant pas été retenus,

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Pour : 9 voix

Abstentions : 5 voix (M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme REPESSÉ Michèle, Mme LE ROY Delphine, Mme LESAGE Annie, Mme JUHEL Colette)

2018 11 103 Parc de sports et de loisirs - Demande de subvention auprès de la Région Bretagne au titre du Contrat de partenariat 2014-2020

Le Conseil municipal, par délibération du 05/12/2017 a approuvé l'avant-projet du parc de loisirs et sports établi par le maître d'œuvre, le cabinet ABEIL de Saint-Grégoire et a retenu l'offre de l'entreprise LEMEE TP de Saint-Sauveur-des-Landes.

Monsieur le Maire informe que l'opération est éligible au titre de la dotation « priorités partagées de développement » du Contrat de Partenariat 2014-2020.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation du projet d'aménagement du parc de loisirs et de sports sur l'exercice 2018-2019.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous;
- de solliciter une aide de 85 000 € auprès de la Région Bretagne au titre de la dotation « priorités partagées de développement » du Contrat de Partenariat 2014-2020 et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

1- Dépenses prévisionnelles**2- Recettes prévisionnelles**

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Honoraires de la Maîtrise d'œuvre	28 714,00 €	Financeurs publics sollicités	333 806,00 €
Relevé topographique	800,00 €	Région – Contrat de partenariat	85 000,00 €
		État : DETR	53 764,00 €
		Département : FST	45 000,00 €
Travaux	551 239,00 €	Département : Contrat de territoire	121 200,00 €
		Fougères Agglomération : FDC	14 585,00 €
		Fougères Agglomération : FCDGF	14 257,00 €
		Autofinancement	246 947,00 €
TOTAL des dépenses	580 753,00 €	TOTAL des recettes prévisionnelles	580 753,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à l'unanimité la Région Bretagne pour une subvention de 85 000 € au titre de la dotation « priorités partagées de développement » du Contrat de Partenariat 2014-2020 pour le projet « Aménagement d'un parc de loisirs et de sports » sur l'exercice 2018-2019,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

Pour : 12 voix

Abstention : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)

2018 11 104 Parc de sports et de loisirs - Demande de subvention au titre du volet 2 du contrat départemental de territoire 2017-2021 de Fougères Agglomération

Le Conseil municipal, par délibération du 05/12/2017 a approuvé l'avant-projet du parc de loisirs et sports établi par le maître d'œuvre, le cabinet ABEIL de Saint-Grégoire et a retenu l'offre de l'entreprise LEMEE TP de Saint-Sauveur-des-Landes.

Monsieur le Maire informe que l'opération est éligible au titre du volet 2 du contrat départemental de territoire 2017-2021 de Fougères Agglomération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation du projet d'aménagement du parc de loisirs et de sports sur l'exercice 2018-2019.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous;

- de solliciter une aide de 121 200 € auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre du volet 2 du contrat départemental de territoire 2017-2021 de Fougères Agglomération et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

1- Dépenses prévisionnelles

Nature des dépenses	Montant HT
Honoraires de la Maîtrise d'œuvre	28 714,00 €
Relevé topographique	800,00 €
Travaux	551 239,00 €
TOTAL des dépenses	580 753,00 €

2- Recettes prévisionnelles

Nature des recettes	Montant
Financiers publics sollicités	333 806,00 €
Région – Contrat de partenariat	85 000,00 €
État : DETR	53 764,00 €
Département : FST	45 000,00 €
Département : Contrat de territoire	121 200,00 €
Fougères Agglomération : FDC	14 585,00 €
Fougères Agglomération : FCDGF	14 257,00 €
Autofinancement	246 947,00 €
TOTAL des recettes prévisionnelles	580 753,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à l'unanimité le Département d'Ille et Vilaine pour une subvention de 121 200 € au titre du volet 2 du contrat départemental de territoire 2017-2021 de Fougères Agglomération pour le projet « Aménagement d'un parc de loisirs et de sports » sur l'exercice 2018-2019,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

Pour : 12 voix

Abstention : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)

2018 11 105 Parc de sports et de loisirs - Demande de subvention auprès du département d'Ille et Vilaine au titre du Fond de Solidarité Territorial

Le Conseil municipal, par délibération du 05/12/2017 a approuvé l'avant-projet du parc de loisirs et sports établi par le maître d'œuvre, le cabinet ABEIL de Saint-Grégoire et a retenu l'offre de l'entreprise LEMEE TP de Saint-Sauveur-des-Landes.

Monsieur le Maire informe que l'opération est éligible au titre du Fond de Solidarité Territorial du Département d'Ille et Vilaine.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation du projet d'aménagement du parc de loisirs et de sports sur l'exercice 2018-2019.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous;
- de solliciter une aide de 45 000 € auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre du Fond de Solidarité Territorial et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

1- Dépenses prévisionnelles		2- Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Honoraires de la Maîtrise d'œuvre	28 714,00 €	Financeurs publics sollicités	333 806,00 €
Relevé topographique	800,00 €	Région – Contrat de partenariat	85 000,00 €
		État : DETR	53 764,00 €
		Département : FST	45 000,00 €
Travaux	551 239,00 €	Département : Contrat de territoire	121 200,00 €
		Fougères Agglomération : FDC	14 585,00 €
		Fougères Agglomération : FCDGF	14 257,00 €
		Autofinancement	246 947,00 €
TOTAL des dépenses	580 753,00 €	TOTAL des recettes prévisionnelles	580 753,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à l'unanimité le Département d'Ille et Vilaine pour une subvention de 45 000 € au titre du Fond de Solidarité Territorial pour le projet « Aménagement d'un parc de loisirs et de sports » sur l'exercice 2018-2019,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

Pour : 12 voix

Abstention : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)

2018 11 106 Parc de sports et de loisirs - Demande de subvention auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Développement des Communes

Le Conseil municipal, par délibération du 05/12/2017 a approuvé l'avant-projet du parc de loisirs et sports établi par le maître d'œuvre, le cabinet ABEIL de Saint-Grégoire et a retenu l'offre de l'entreprise LEMEE TP de Saint-Sauveur-des-Landes.

Monsieur le Maire informe que l'opération est éligible au titre du Fond de Développement des Communes.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation du projet d'aménagement du parc de loisirs et de sports sur l'exercice 2018-2019.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous;
- de solliciter une aide de 14 585 € auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Développement des Communes et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

1- Dépenses prévisionnelles		2- Recettes prévisionnelles	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Honoraires de la Maîtrise d'œuvre	28 714,00 €	Financeurs publics sollicités	333 806,00 €
Relevé topographique	800,00 €	Région – Contrat de partenariat	85 000,00 €
		État : DETR	53 764,00 €
		Département : FST	45 000,00 €
Travaux	551 239,00 €	Département : Contrat de territoire	121 200,00 €
		Fougères Agglomération : FDC	14 585,00 €
		Fougères Agglomération : FCDGF	14 257,00 €
		Autofinancement	246 947,00 €
TOTAL des dépenses	580 753,00 €	TOTAL des recettes prévisionnelles	580 753,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à l'unanimité Fougères Agglomération pour une subvention de 14 585 € au titre du Fond de Développement des Communes pour le projet « Aménagement d'un parc de loisirs et de sports » sur l'exercice 2018-2019,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

Pour : 12 voix

Abstention : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)

2018 11 107 Parc de sports et de loisirs - Demande de subvention auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Compensation de la DGF

Le Conseil municipal, par délibération du 05/12/2017 a approuvé l'avant-projet du parc de loisirs et sports établi par le maître d'œuvre, le cabinet ABEIL de Saint-Grégoire et a retenu l'offre de l'entreprise LEMEE TP de Saint-Sauveur-des-Landes.

Monsieur le Maire informe que l'opération est éligible au titre du Fond de Compensation de la DGF.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer l'approbation du projet d'aménagement du parc de loisirs et de sports sur l'exercice 2018-2019.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous;
- de solliciter une aide de 14 257 € auprès de Fougères Agglomération au titre du Fond de Compensation de la DGF et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

1- Dépenses prévisionnelles

Nature des dépenses	Montant HT
Honoraires de la Maîtrise d'œuvre	28 714,00 €
Relevé topographique	800,00 €
Travaux	551 239,00 €
TOTAL des dépenses	580 753,00 €

2- Recettes prévisionnelles

Nature des recettes	Montant
Financeurs publics sollicités	333 806,00 €
Région – Contrat de partenariat	85 000,00 €
État : DETR	53 764,00 €
Département : FST	45 000,00 €
Département : Contrat de territoire	121 200,00 €
Fougères Agglomération : FDC	14 585,00 €
Fougères Agglomération : FCDGF	14 257,00 €
Autofinancement	246 947,00 €
TOTAL des recettes prévisionnelles	580 753,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Confirme le projet et le plan de financement présenté,
- Sollicite à l'unanimité Fougères Agglomération pour une subvention de 14 257 € au titre du Fond de Compensation de la DGF pour le projet « Aménagement d'un parc de loisirs et de sports » sur l'exercice 2018-2019,
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

Pour : 12 voix

Abstention : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)

2018 11 108 Réalisation d'un Contrat de Prêt AmbRE d'un montant de 200 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation et réhabilitation thermique d'un bâtiment public

Monsieur le Maire rappelle le vote du BP2018 Annexe « Bar le St Ouen » dont le prêt de 200 000 € en section recette d'investissement au compte 1641,

Vu l'offre de prêt AmbRE (*Ambition Rénovation Énergétique*) de la Caisse des Dépôts, pour le financement des dépenses d'investissement concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics,

Dans l'attente du Diagnostic de Performance Énergétique prévoyant un gain énergétique supérieur à 30 % pour les travaux de réhabilitation du bar, création d'un snack et deux logements au 21-23 rue du Général de Gaulle,

Le Conseil Municipal de Saint-Ouen des Alleux, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE à la majorité,

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt AmbRE composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 200 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissement prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demandes de réalisation de fonds.

Pour : 10 voix

Contre : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)

Abstention : 2 voix (Michèle REPESSÉ, Colette JUHEL)

2018 11 109 Devis clôture terrain de football

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prévoir des clôtures pare-ballons autour du terrain de football, suite à sa refonte.

Il présente 3 devis.

Il propose à l'assemblée de retenir l'offre la moins disante de l'entreprise La Jourdanière de Liffré (35) d'un montant de 27 438,10 € HT comprenant 278 m de clôture, 2 portails et 1 portillon.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise La Jourdanière de Liffré (35) d'un montant de 27 438,10 € HT,

DECIDE de réaliser ces travaux au printemps 2019,

PREVOIT les crédits en section d'investissement au compte 2184 du BP Principal 2019.

Pour : 14 voix

2018 11 110 Décision modificative n°1 du budget assainissement 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créditer le compte 615 en section de fonctionnement sur le BP2018 Assainissement n°154 afin de financer divers travaux d'entretien ;

Il propose la modification suivante du BP2018 Assainissement :

En section dépenses d'investissement:

<u>Réduction de crédits</u>	Chapitre 21	Compte 2184	- 10 000 €
<u>Réduction de crédits</u>	Chapitre 23	Compte 2315	- 15 000 €

En section recettes d'investissement:

<u>Réduction de crédits</u>	Chapitre 021	Compte 021	- 25 000 €
-----------------------------	--------------	------------	------------

En section dépenses de fonctionnement:

<u>Réduction de crédits</u>	Chapitre 023	Compte 023	- 25 000 €
<u>Ouverture de crédits</u>	Chapitre 011	Compte 6156	+ 25 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

ACCEPTTE les modifications du BP2018 Principal n°150 présentées ci-dessus.

Pour : 14 voix

2018 11 111 Mise en peinture des marquages routiers – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remettre en peinture les marquages routiers. Il présente 3 offres et l'analyse,

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant de 4 420,25 € HT

CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 615231 du BP Principal 2018,

AUTORISE M. le Maire à signer l'offre correspondante.

Pour : 14 voix

2018 11 112 Amélioration de sécurité par le marquage routier

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un devis complémentaire relatif à :

- La mise en œuvre de résine gravillonnée afin de faire ralentir et d'améliorer la sécurité aux abords de l'école,
- La réalisation de bandes rugueuses en entrée de ville afin de faire ralentir les véhicules,

Le montant du devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la réalisation de ces aménagements de voirie s'élève à 2 830 € HT.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE le Département d'Ille et Vilaine pour une aide au financement de ces travaux d'aménagement, au titre du produit des amendes de police (dotation 2018- programme 2019)

Pour : 14 voix

2018 11 113 Suppression et création d'un poste d'Adjoint technique territorial

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu d'un nombre insuffisant d'enfants inscrits aux animations périscolaires « Ateliers créatifs » les jeudis de 17h à 18h

Il convient d'annuler ces animations les jeudis semaine de classe et de diminuer le temps de travail accordé pour ces ateliers du poste d'Agent technique territorial.

Il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet à **raison de 21.95 heures hebdomadaires** aux services périscolaires de l'école publique La Clé des Champs et

La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet à **raison de 20.4 heures hebdomadaires** relevant de la catégorie C aux services périscolaires de l'école publique La Clé des Champs à compter du 01/11/2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Décide à l'unanimité,

- **d'adopter la proposition du Maire,**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Pour : 14 voix

2018 11 114 Convention d'utilisation des missions facultatives du CDG35

Monsieur le maire présente à l'assemblée un projet de convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG35.

La présente convention définit les conditions d'utilisation des missions facultatives proposées par le CDG 35.

Les missions proposées par le CDG 35 sont assurées selon deux modalités différentes :

- des missions régulières s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des agents de la collectivité,
- des missions ponctuelles réalisées au cas par cas, répondant à une demande particulière de la collectivité

La collectivité a accès à l'ensemble des missions facultatives régulières ou ponctuelles. Les missions concernées sont notamment :

- pour les missions régulières :

- le traitement informatique de la paie
- la médecine préventive (suivi médical des agents)
- l'inspection des conditions de travail (rôle d'ACFI)
- le contrat d'assurance des risques statutaires
- le service intercollectivités territoriales (SIT)

- pour les missions ponctuelles :

- la retraite (ateliers et études personnalisées)
- le conseil en organisation
- l'accompagnement des collectivités dans les projets de dématérialisation
- le dispositif d'aide aux agents en difficulté (DAAD)
- le conseil individualisé pour le recrutement des agents
- le conseil en mobilité des agents
- les remplacements et renforts
- le portage de contrats
- la formation des membres des Comités techniques et CHSCT locaux
- la réalisation du document unique
- la prévention en matière d'hygiène et sécurité (mesures, contrôles...)
- les allocations de retour à l'emploi (traitement personnalisé)
- la gestion des dossiers carrières
- le conseil « masse salariale »

La liste de ces missions n'est pas exhaustive.

Les tarifs des missions facultatives sont réévalués et fixés à la fin de chaque année civile pour l'année suivante, par délibération du Conseil d'administration du CDG 35

La présente convention prend effet à la date de sa signature.

Elle est conclue pour la durée du mandat municipal en cours dans la collectivité et prendra fin au terme de la dernière année civile de ce mandat, soit au 31 décembre 2020 (*sous réserve de modification du calendrier électoral*).

Après lecture de la présente convention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les modalités d'utilisation des missions facultatives du CDG35 soumises à tarification,

AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG35.

Pour : 14 voix

2018 11 Demande de financement – transport classe découverte – mars 2019

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier de la Directrice de l'école publique sollicitant la municipalité pour financer le transport d'une classe de découverte artistique de deux jours et trois nuits en mars 2019 pour les classes de CP et CE1 à l'Ile-Tudy (Finistère).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
SOLLICITE trois devis pour délibérer.

Pour : 14 voix

2018 11 115 Répertoire Electoral Unique (REU) – Mise en place des Commissions de Contrôle

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales qui crée le répertoire électoral unique (REU), entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

La circulaire du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre des nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 précise que les Maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Les commissions de contrôle créées par la loi auront pour rôle :

- D'examiner les recours administratifs,
- De contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} jour et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

L'article R7 du code électoral stipule que le Maire doit transmettre au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission prévue à l'article L19 parmi ceux répondant aux conditions fixées par les IV, V, VI de l'article L19.

Il est précisé que les membres de la commission prévue à l'article L19 sont nommés par arrêté du préfet pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

L'article L19 (chapitres V et VI) du code électoral précise que les conseillers municipaux désignés sont pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Les communes de 1000 hbts et plus dans lesquelles deux listes ont obtenus des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement doivent désigner :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, dans l'ordre du tableau,
- deux conseillers municipaux à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau

M. le Maire invite les membres à participer aux travaux de la commission de contrôle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

Les trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, dans l'ordre du tableau, à savoir :

Anthony BLANDIN, Conseiller municipal
Juliette BOURION, Conseiller municipal
Damien GESLIN, Conseiller municipal

Les deux conseillers municipaux à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau, à savoir :

Yves ROPERT, Conseiller municipal
Colette JUHEL, Conseiller municipal

Pour : 14 voix

2018 11 116 Desserte de la parcelle cadastrée D n°126 au « 19 rue du Général de Gaulle »

Annule et remplace la délibération n°201803035 du 13/03/2018

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07/11/2017, l'assemblée a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées D n°30-33-126-129-239 situées au 19-21-23 rue du Général de Gaulle.

Vu la nécessité d'offrir un accès sur la parcelle D n°239 aux personnes à mobilité réduites,

Vu la proposition de la Commission des Finances de vendre en terrain constructible la parcelle D n°293-299 (anciennement D n°126) de 340 m²

Vu la nécessité de viabiliser le terrain et de desservir la parcelle enclavée,

Vu la proposition du plan de division,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

DE CEDER gratuitement à M. HERBEL Julien, 37 m² de la parcelle communale cadastrée D n°298,

DE CEDER gratuitement à M. DOUÉ Olivier, 15 m² de la parcelle communale cadastrée D N°291,

D'ACCEPTER la cession gratuite de la parcelle cadastrée D n°294 pour une contenance de 134 m² de M. DOUÉ Olivier,

Il propose de prendre en charge les frais de bornage et d'acte notarié,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE CEDER gratuitement à M. HERBEL Julien, 37 m² de la parcelle communale cadastrée D n°298,**
- **DE CEDER gratuitement à M. DOUÉ Olivier, 15 m² de la parcelle communale cadastrée D N°291,**
- **D'ACCEPTER la cession gratuite de la parcelle cadastrée D n°294 pour une contenance de 134 m² de M. DOUÉ Olivier,**
- **PREVOIT les crédits nécessaires sur le budget principal 2018 en section de fonctionnement au compte 6226 et en section d'investissement au 2111,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et actes afférents,**

Pour : 14 voix

2018 11 117 Offres ElanCité – Signalisations

M. le Maire présente à l'assemblée une offre de la société ElanCité pour l'achat de lampes flash qui clignotent selon la vitesse des automobilistes.

En fonction de la vitesse des usagers, la lampe EVOFLASH émet une alerte visuelle en complément de la signalisation existante. Un panneau solaire associé garantit l'autonomie complète du système.

M. le Maire propose d'acheter deux lampes EVOFLASH pour les positionner aux abords de l'école publique, afin de réduire la vitesse des automobilistes.

Entendu l'exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'acheter deux lampes EVOFLASH au prix unitaire de 599 € HT,

CONFIRME les crédits en section d'investissement au compte 2188 sur le budget principal n°150,

AUTORISE M. le Maire à signer l'offre correspondante.

Pour : 10 voix

Abstention : 4 voix (Michèle REPESSÉ, Colette JUHEL, Anthony BLANDIN, Laurence GOBÉ)

2018 11 Tennis Club Audonien - Demande d'affichage publicitaire dans la salle de sports communale

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier de la Présidente du Tennis Club Audonien, sollicitant l'autorisation de procéder à un affichage publicitaire annuel dans la salle de sports communale, Les entreprises locales seraient sollicitées dans une démarche de parrainage associatif afin de soutenir financièrement l'association.

Nombre d'activités et animations se déroulent dans la salle des sports, comme la fête de Noël, la fête de l'école, compétitions sportives...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Stéphanie PERRIER de demander des informations complémentaires au président de l'association Tennis Club Audonien (matière, format des affiches...)

2018 11 118 Courrier du 11ème régiment d'artillerie de Marine

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier du 11^{ème} régiment d'Artillerie Marine concernant l'édition d'un ouvrage de prestige sur son historique et sur le 11^{ème} RAMa (parution envisagée au 1^{er} semestre 2020).

Le régiment ne disposant pas de moyens suffisants pour réaliser seul ce projet, il sollicite un appui auprès de la commune.

Après lecture du présent courrier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 200 € au 11^{ème} régiment d'Artillerie Marine, en contrepartie de recevoir gratuitement un ouvrage pour la médiathèque communale,

CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 6574 sur le budget principal n°150,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

Pour : 6 voix

Contre : 4 voix (Colette JUHEL, Michèle REPESSE, Juliette BOURION, Damien GESLIN)

Abstention : 4 voix (Philippe RAIPIN, Jean-Louis QUILLIOT, Eric TURBEL, Stéphanie PERRIER)

2018 11 119 Demande du Conseil Municipal d'une réduction des frais de carburants pour les habitants de la commune

Considérant le Communiqué de presse « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » de l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine du 8 octobre 2018 ;

Considérant le projet de loi d'orientation sur les mobilités ;

Considérant la concentration des emplois dans les communes des aires urbaines ;

Considérant l'urgence d'aider aux solutions de financement et d'incitation au recours au covoiturage ;

Considérant l'impasse que revêt la proposition de démultiplier les péages urbains et l'impact financier supplémentaire sur les ménages ruraux ;

Considérant que la hausse répétée des taxes et du baril de pétrole a généré une hausse significative du prix du carburant : +50% ;

Considérant que le prix du gazole affichait 0,999€ le litre au printemps 2016, celui-ci affiche aujourd'hui 1,499€ le litre ;

Considérant la prévision de l'augmentation des prix globaux des carburants calculés par l'association « 40 Millions d'Automobilistes », le prix du litre de SP95, affiché à 1,57€ en 2018, sera porté à 1,97€ en 2022 et le prix du litre de gazole, affiché à 1,48€ en 2018, sera porté à 1,99€ en 2022 ;

Considérant que le recours au dispositif d'aide au changement de véhicule n'est pas accessible à tous et ne peut être mobilisé qu'une fois ;

Considérant que les taxes sur les carburants sont un impôt injuste, qui ne viennent pénaliser que certains habitants, sans discernement dans le montant des taxes, qu'ils s'agissent d'usagers dépendants ou bénéficiant d'alternatives à l'usage du véhicule à moteur ;

Considérant la dépendance à l'usage de véhicules personnels et la contrainte d'utiliser leur véhicule dans le cadre de leurs activités professionnelles mais aussi des activités des enfants et de l'éloignement des services publics, cette augmentation de plus de 45% vient directement amputer le pouvoir d'achat des ruraux et fragilise des habitants au revenu médian bien inférieur à celui des pôles urbains ;

Considérant à titre d'exemple, pour un couple consommant 45 litres de gazole par semaine, que le surcoût annuel s'élève à : 45 litres * 0,50€ (augmentation) * 52 semaines soit 1 170€, l'équivalent d'un SMIC ;

Considérant que les populations rurales, et en particulier les habitants de la commune et des communes voisines ne bénéficient pas d'infrastructures comme le métro, tramway, train régional ou lignes de bus ;

Soucieuse de préserver l'attractivité de la commune, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ouen-des-Alleux, après en avoir délibéré et à l'unanimité, en appui à la démarche de l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine décide de :

- DEMANDER au gouvernement d'instaurer une baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants de la commune et plus largement des communes rurales par un dispositif prenant en compte le degré de dépendance à l'usage du véhicule individuel;
- S'OPPOSER à l'instauration de nouvelles discriminations tarifaires dues par les habitants de la commune comme les « péages urbains » ;
- DEMANDER au Conseil Régional et aux intercommunalités de déployer des solutions de déplacement collectif ;
- DEMANDER à ce que soient accélérés les outils de développement de solution de télétravail et l'accessibilité pour les salariés vivant dans la commune aux dispositifs de télétravail ;
- S'ENGAGER à développer les solutions pratiques au télétravail dans la commune ou les communes voisines ;
- DEMANDER aux parlementaires du Département de porter ces considérants et propositions dans le débat public et les débats parlementaires ;
- SOUTENIR la démarche contenue dans le communiqué établi par l'AMR d'Ille-et-Vilaine « Hausse des Carburants : Stop au plein de taxes » en invitant les communes voisines à se fédérer sur ce sujet ;
- DEMANDER au gouvernement le maintien des services publics de proximité et de cesser la concentration des activités économiques et publiques dans les pôles urbains et métropolitains.

DIVERS

- **Association Vivre chez Soi de Liffré : arrêt du portage de repas à domicile pour sept audoniens au 31/12/2018 (hors soins)**
 - o *Se renseigner auprès de l'ADMR, St Hilaire des Landes, St Brice en Gogles, le CLIC pour trouver une prestation de remplacement*
- **Réseau assainissement défectueux Rue du Corbel : transmettre l'étude réalisée par Hydratec à Jean-Louis Quilliot,**
- **Pose de panneaux STOP et dodanes au lieu-dit « La Tisonnais »,**
- **Sécuriser le croisement entre la rue du Corbel et la rue du Stade**
 - o *Demander l'avis de l'Agence routière départementale et de Mme Bourdois de l'auto-école pour la pose de panneaux STOP.*
- **Idées cadeaux pour les nouveaux arrivants, célébrations...**

Prochaine réunion de Conseil municipal, le mardi 4 décembre 2018,